



AVIS PUBLIC

ALIÉNATION D'UN BIEN D'UNE VALEUR SUPÉRIEURE À 10 000 \$

AVIS est donné, conformément à l'article 28 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), que le bien suivant, d'une valeur supérieure à 10 000 \$, a été aliéné à l'entreprise Sodifer Inc., par la Ville de Saint-Sauveur :

- Camion 6 roues 2003, par le biais d'une vente au Centre d'acquisition gouvernementale (CAG)

FAIT À SAINT-SAUVEUR, ce 24 février 2025

Le greffier et directeur du Service juridique, greffe et vie démocratique,

Yan Senneville, OMA